

**Dépôt : M. Camille Gira**

**Débat d'orientation Médiateur**

**Luxembourg, le 7 juillet 2010**

**2**

## **Motion**

**La Chambre des Députés,**

Considérant la loi du 22 août 2003 instituant un Médiateur ;

Considérant que l'article 8 de cette loi dispose que « *le Médiateur présente annuellement à la Chambre des Députés un rapport dans lequel il établit le bilan de son activité* » ;

Considérant que, pour l'exercice 2008-2009, le Médiateur a présenté son rapport devant la Chambre en date du 29 octobre 2009 ;

Considérant que, dans ce rapport, le Médiateur a mis en exergue la nécessité d'une réflexion approfondie sur une éventuelle réforme administrative ;

Considérant que la Commission des Pétitions a identifié plusieurs types de problèmes dans les administrations publiques tels que l'accessibilité par les citoyens, la communication parfois inadaptée ou encore la complexité des procédures administratives ;

Considérant que les problèmes rencontrés au sein des administrations étatiques sont parfois dus à un manque de personnel, mais également à un manque de structuration et d'organisation hypothéquant l'efficacité du travail administratif ;

Considérant que, dans son rapport pour l'exercice 2008-2009, ainsi que dans ses rapports précédents, le Médiateur a également soulevé la question délicate du manque de personnel dans les différentes administrations publiques ;

Considérant que, dans ce contexte, la Commission des Pétitions a organisé en date du 20 janvier 2010, conjointement avec la Commission de la Fonction publique et de la Simplification administrative, un échange de vues avec Madame la Ministre déléguée à la Fonction publique et à la Réforme administrative au sujet du recrutement de personnel dans la Fonction publique ;

Considérant que la Commission des Pétitions est parvenue à la conclusion qu'il faudrait à l'avenir prévoir de manière plus correcte les ressources humaines nécessaires dans le cadre de projets de loi d'envergure nécessitant p.ex. la mise en place de nouvelles structures ou l'extension de celles existantes afin de mieux évaluer les besoins en personnel et de pallier ainsi le problème du manque de personnel ;

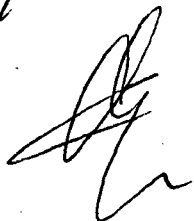
Considérant encore que la Commission des Pétitions est d'avis qu'une évaluation externe de l'organisation des différentes administrations publiques devrait permettre de pallier le problème du manque de personnel et de rendre plus efficace l'organisation interne des différentes administrations publiques notamment en évitant des affectations de personnel inappropriées ;

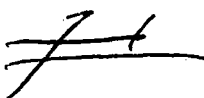
Considérant in fine que la Commission des Pétitions s'est interrogée sur la pertinence du système actuel du numerus clausus en matière de recrutement du personnel et s'est demandé s'il n'y avait pas d'alternative possible à cet instrument ;

**Invite le gouvernement :**

- à adjoindre dans le cadre des projets d'envergure nécessitant la mise en place de nouvelles structures ou l'extension de celles existantes, outre une fiche financière, également une fiche des ressources humaines ;
- à procéder à une évaluation externe de l'organisation et de la structure des différentes administrations publiques permettant, le cas échéant, d'adopter les réformes structurelles nécessaires et d'engager du personnel en connaissance de cause ;
- à réfléchir à la possibilité d'une alternative au système actuel de numerus clausus.

G. L. A. P.



E. Berger 

M. Angel  
Marc Angel

